

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . 13.50
Six mois 26.50
Un an 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois 13 fr.
En France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

annonces : la ligne . . . 20 c.
Réclames : 30 c.
Faits divers : 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonne-
ments d'annonces.
Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-
Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE
et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, 1
Quai de l'Écluse.

Table with financial data for 12 and 13 January 1877, including interest rates and exchange rates.

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 13 janvier.
Change sur Londres 4.83 1/2; change
sur Paris, 5.17 1/2.

Bulletin du jour

La conférence a délibéré dans la
journée du 11, ainsi qu'on l'avait an-
noncé; mais les comptes-rendus, qui
nous en sont donnés sont, pour tous
une véritable déception. On s'attendait
à un résultat, à peu près définitif, et
les choses, si nous en croyons les dé-
pêches de Constantinople, ne sont
guère plus avancées que la semaine
dernière. L'attitude particulière des
plénipotentiaires allemands provoque
seule des impressions nouvelles.

LETTE DE PARIS
(Correspondance particulière)
Paris, le 11 janvier 1877.
Le Journal officiel n'a pas encore
publié le recensement de la population

en 1876, mais les résultats déjà con-
nus autorisent à croire, que les symp-
tômes funestes qui se sont déjà révélés
en 1866 et en 1872, ne font que s'ag-
graver. Vous avez remarqué que la po-
pulation de Paris a, en 4 ans augmenté
de 135,000 habitants. On pourrait se
féliciter de cette augmentation, si elle
était produite par la supériorité des
naissances sur les décès. mais
loin de là. A Paris en 1876, il y a eu
40,000 naissances, tandis que l'on
comote 42,000 décès. L'augmentation
signalée vient donc de l'affluence d'une
population extérieure.

Même résultat déplorable dans les
grandes villes de province.
A Lille, à Marseille, il y a une lé-
gère augmentation de population, tan-
dis qu'il n'existe pas un chiffre supé-
rieur des naissances sur les décès, l'ac-
croissement n'est donc fourni que par
l'immigration venue des campagnes.

Chronique parlementaire
Le centre gauche de la Chambre s'est
réuni hier, et a décidé de procéder lundi
au renouvellement de son bureau. Aux
termes du règlement, il y aura lieu de
remplacer un président, un vice-prési-
dent et deux secrétaires.

Le Conseil municipal de Sartène
(Corse), vient d'être dissous par décret
du président de la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier.
Présidence de M. J. GRÉVY

lores aux fluctuations les plus insi-
gnifiantes, malgré un escompte de
rentes variant de 40,000 fr. à 50,000
fr. ce qui d'ordinaire, laisse toujours
les prix en avant.

Le ministre des finances dit qu'en
l'absence du ministre de la guerre, il
doit faire des réserves sur l'accord dont
on parle.

On télégraphie, le 11 de Berlin, à la
Gazette de Cologne, que M. le comte
Herbert de Bismarck fils aîné du chan-
celier de l'empire, a été nommé secré-
taire à l'ambassade d'Allemagne à Vienne,
et s'est déjà rendu à son poste.

De renseignements particuliers par-
venus à l'Homme libre, il résulte qu'en
Allemagne, tous les députés socialistes
sont réélus. Bebel, Liebknecht, Moos,
Motteler, sont élus par la Saxe où cinq
ballottages sont, de plus, favorables aux
socialistes. Jusqu'à ce jour les candida-
tures socialistes avaient échoué à Berlin.
D'après le même journal, M. Liebknecht
est élu deux fois, à Dresde et dans son
ancienne circonscription à Stolberg. M.
Fritzsche, ouvrier cigariier est élu à
Berlin, ainsi que M. Haenlezer, rédac-
teur d'un journal socialiste.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier.
Présidence de M. J. GRÉVY

Le décret de 1810 dit formellement
que les avocats généraux doivent com-
muniquez leurs conclusions au procureur
général, et, en cas de dissentiment,
l'Assemblée générale du parquet, dont
l'avis doit être suivi dans l'affaire de
Besançon.

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

On a donné lecture d'une lettre du
procureur général, ancien magistrat de
l'empire, qui qualifie de regrettable un
arrêt rendu par la cour de Besançon. On
doit d'autant plus blâmer cette appré-
ciation que l'arrêt est soumis à la cour
de cassation. (Bruit à gauche.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier.
Présidence de M. J. GRÉVY

Le garde des sceaux qui se succé-
dent, obtiennent de faciles triomphes
en faisant les commissions mixtes.
(Triès-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier.
Présidence de M. J. GRÉVY

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

Le garde des sceaux a eu à se
plaindre du magistrat ainsi révoqué pour
des affaires de service, il n'y a rien à
dire; s'il en est autrement, l'orateur
demande à M. le garde des sceaux s'il a
été dans l'intention du gouvernement
de toucher à l'indépendance de la ma-
gistrature. (Très-bien! à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier.
Présidence de M. J. GRÉVY